



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0551

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle - Convention avec l'association Aid'Auto 69**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0551**

commission principale : développement économique

objet : **Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle - Convention avec l'association Aid'Auto 69**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, coordonne avec l'Etat des actions d'agglomération visant à améliorer l'accès à l'emploi pour des publics qui en sont éloignés.

Une de ces actions participe à lever les freins que représente l'absence de solution de mobilité dans l'accès à l'emploi en développant une offre de transport à la demande pour des publics en insertion.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine se propose de contribuer à développer l'offre de location de véhicules conduite par Aid'Auto 69 au profit de ces publics en difficulté.

Aid'Auto 69, association loi 1901, a pour objet l'insertion professionnelle par l'aide à la mobilité en faveur des plus démunis.

Cette action se présente sous la forme d'une location à titre temporaire d'un véhicule destiné à l'accès à un emploi ou à une formation, prescrit par un référent social. Ce dispositif fonctionnera à titre expérimental sur le territoire des communes de l'est et du sud de l'agglomération lyonnaise.

La Communauté urbaine s'engagerait à céder gratuitement entre trois et quinze véhicules de petites cylindrées (type Clio) en état de marche sur une période de trois ans, le nombre de véhicules cédés étant fonction d'objectifs négociés et des possibilités de la collectivité.

La participation de la Communauté urbaine en termes de nombre de véhicules légers sera notifiée chaque année par décision de monsieur le président prise en application de la délégation d'attributions consentie par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008. Les véhicules seront sortis du patrimoine de la Communauté urbaine selon les règles en vigueur. Pour lancer l'action d'Aid'Auto 69, le nombre de véhicules cédés en 2009 sera au nombre de trois.

Les véhicules remis à l'association seront des véhicules réformés selon les règles en vigueur au sein de la Communauté urbaine : soit des véhicules de plus de 12 ans, soit selon la règle dite des 1 300 000 kilomètres, calculés selon la formule nombre d'années du véhicule x nombre de kilomètres parcourus. Ces véhicules seront amortis ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve**

- a) - le dispositif mis en place d'aide à l'insertion professionnelle en faveur de l'association Aid'Auto 69,
- b) - la convention-cadre fixant les modalités de cessions de véhicules à l'association Aid'Auto 69 pour une période de trois ans à compter de 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention-cadre avec l'association Aid'Auto 69.

3° - Limite le nombre de véhicules légers cédés à quinze véhicules maximum suivant les objectifs fixés par la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.